



Konferenz der kantonalen Geoinformations- und Katasterstellen
Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre
Conferenza dei servizi cantonali per la Geoinformazione e del Catasto
Conferenza dals posts chantunals da Geoinformaziun e Cataster

Lignes directrices 2022 - 2025



Avancer ensemble

Version

V08, pour envoi en consultation par les membres

1. But

Les présentes lignes directrices de la Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CGC) définissent les axes de développement majeurs de la Conférence pour les quatre années à venir, puis précisent les objectifs poursuivis et la forme de collaboration retenue pour les aborder. Les lignes directrices fixent le cadre dans lequel l'action de la Conférence, de ses diverses instances et de ses différents groupes de travail, doit s'inscrire et servent de guides aux plans d'action périodiques avec leurs actions de mise en œuvre.

L'assemblée générale de la CGC a adopté les lignes directrices le XX.XX.XXXX conformément aux dispositions de l'article 8 alinéa 1 lettre c des statuts. La DTAP les a également approuvées lors de son assemblée générale du yy.yy.yyy.

2. Contexte de départ

La CGC est issue de la fusion des deux conférences que sont CadastreSuisse et la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO). Elle a été instituée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) à la date du 1^{er} janvier 2021 comme une collectivité de droit public à capacité juridique limitée. Elle vise à traiter des tâches supracantonales dans le domaine de la géoinformation et du cadastre, à trouver des solutions optimales pour les cantons, puis à les mettre en œuvre dès lors que cela s'avère judicieux.

3. Devise

Les tâches de la CGC et l'environnement dans lequel elle s'inscrit ont déjà été traités avant la fusion, puis à nouveau de manière intensive durant les workshops et lors des discussions ayant précédé sa création. Ces thèmes ont finalement été abordés aux articles 2 «Objectif et domaines de spécialité» et 3 «Tâches» des statuts. Les tâches principales de la CGC et son orientation ont été confirmées dans le cadre de l'élaboration des présentes lignes directrices. Le cœur du mandat actuel de la CGC est résumé par la devise suivante:

La Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre

- coordonne les tâches communes aux cantons dans le domaine de la géoinformation,
- harmonise entre elles les prestations de niveau supracantonale en lien avec la géoinformation,
- représente les intérêts des cantons dans les domaines de spécialité que sont le cadastre et les systèmes d'information géographique,
- encourage des solutions communes innovantes, ouvertes à tous les niveaux de l'Etat et au-delà des limites de l'administration publique,
- veille ainsi à une utilisation multiple des géodonnées, à la fois simple et large
- et soutient la transformation numérique par ces contributions concrètes.

En quelques mots, voici la nouvelle devise de la CGC :

«Avancer ensemble»

4. Principes de base

La CGC fonde son action au quotidien sur un certain nombre de principes de base. Ce socle de valeurs est récapitulé ci-dessous et indique COMMENT la collaboration doit fonctionner. Les membres ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs de la CGC s'engagent à agir conformément à ces valeurs:

- Equivalence** Nous encourageons l'échange entre les domaines de spécialité et accordons une importance égale aux intérêts de chacun d'entre eux.
- Respect** Nous respectons les différences régionales et la diversité linguistique.
- Transparence** Nous communiquons et agissons en toute transparence, rapidement et en sachant nous adapter aux personnes auxquelles nous nous adressons.
- Collaboration** Nous visons une collaboration constructive, fondée sur un échange de connaissances et d'informations permanent.
- Pérennité** Nous agissons avec prévoyance, veillons au bénéfice retiré à long terme et recherchons des solutions efficaces et efficientes.
- Actualité** Nous recourons à des technologies actuelles ainsi qu'à des normes et standards reconnus tout en tenant pleinement compte des besoins évolutifs des différentes parties prenantes.
- Équité (fairness)** Nous sommes un employeur moderne, respectueux de son personnel et juste. Toute forme de discrimination nous est étrangère.
- Agilité** Nous avons défini un cadre au sein duquel nous savons évoluer avec le dynamisme et l'agilité nécessaires, au service d'objectifs communs.

5. Champs d'action et objectifs stratégiques

L'analyse interne et l'analyse du contexte conduites dans le cadre de l'élaboration des lignes directrices ont montré que le développement stratégique de la CGC doit se poursuivre dans cinq champs d'action centraux: «Organisation interne», «Coordination et réseau», «Géodonnées de la CGC», «Infrastructure intercantonale» et «Géofutur (développement et innovation)». La dénomination concrète des champs d'action a suscité bien des discussions et des controverses, raison pour laquelle des désignations descriptives ont finalement été retenues. Les objectifs stratégiques prescrivent CE qui doit être atteint dans le champ d'action considéré.

Organisation interne



Des thèmes généraux relatifs à l'organisation et à la stratégie d'ensemble de la Conférence sont traités dans le cadre du champ d'action «Organisation interne». Les développements induits et les modalités d'exécution des tâches relèvent également de ce champ d'action.

O1: conforter le rôle du centre opérationnel, base et épine dorsale opérationnelle de la CGC.

Le centre opérationnel professionnel aide la CGC à atteindre ses objectifs stratégiques en faisant preuve d'un maximum d'autonomie. Il constitue un interlocuteur d'une égale compétence pour tous les domaines de spécialité, toujours fiable et attentif à chacun d'entre eux. Les services qu'il fournit déchargent les membres de tâches opérationnelles communes au niveau intercantonal.

O2: garantir une organisation d'ensemble efficiente avec des circuits de décision raccourcis.

Les diverses instances mises en place par le comité directeur de la CGC ont des compétences décisionnelles importantes afin de pouvoir trancher rapidement à leur niveau, dans le respect du principe de subsidiarité. Elles se fondent dans ce cadre sur les prescriptions stratégiques communes et sur les plans d'action bâtis à partir d'elles.

O3: établir une culture ouverte, apte à réagir activement aux changements.

Les informations et les idées doivent circuler librement entre les membres et entre les instances. Cela permet d'identifier rapidement des modifications et des développements touchant l'organisation elle-même ou son environnement direct, puis de procéder aux ajustements requis.

O4: respecter la diversité des membres, s'en servir et l'intégrer.

La CGC réunit plusieurs domaines de spécialité, mais aussi des cultures et des régions linguistiques différentes, avec à chaque fois des arrière-plans et des priorités distincts. La CGC a pleinement conscience de cette diversité et garantit la prise en compte équivalente de tous les domaines de spécialité et de toutes les régions lors de la recherche d'un consensus.

O5: garantir l'indépendance de la CGC à long terme.

La CGC garantit la conservation de son indépendance financière et de sa liberté d'action, malgré l'importance croissante prise par les moyens de tiers et les mandats de prestation dans son budget. Les tâches clés doivent notamment être financées par des moyens propres des cantons (contributions des membres, mandat de la DTAP). Une grande indépendance permet à la CGC de réagir avec davantage de souplesse aux modifications des besoins de la population et de l'administration. Elle lui permet aussi d'assurer la représentation des intérêts des cantons à l'abri de toute ambiguïté.

O6: utiliser les ressources disponibles pour en faire un usage ciblé et efficace.

Une gestion professionnelle du portefeuille de projets et une planification stratégique garantissent une utilisation optimale des moyens propres et leur répartition au plus près des priorités. La priorité est accordée aux projets répertoriés dans les plans d'action, qui sont sources de bénéfices à long terme pour les membres et qui sont finançables. Les membres prennent une part active à l'exécution des tâches.

Coordination et réseau



Le champ d'action «Coordination et réseau» vise à garantir l'échange entre les membres comme entre les différentes instances de la CGC ainsi que la coordination des géodonnées de base avec les conférences spécialisées des cantons et d'autres partenaires d'envergure nationale.

K1: harmoniser les intérêts des cantons et élaborer des propositions de solutions.

La CGC recueille et harmonise les intérêts des cantons, puis élabore des propositions de solutions ciblées, forte de ses compétences spécialisées. Grâce à une remontée d'informations efficace, elle peut s'exprimer au nom de la géoinformation cantonale, dès lors qu'une prise de position est sollicitée.

K2: être une interlocutrice reconnue pour la Confédération, les conférences intercantionales et les tiers.

Avec sa solide expertise dans chacun des domaines de spécialité et en matière de géoinformation, la CGC est le type même d'une conférence spécialisée fiable, disposant d'un réseau étendu. En interne, la CGC est l'interlocutrice privilégiée de ses membres, comprenant leurs demandes et se faisant le porte-voix de leurs intérêts. Vis-à-vis de l'extérieur, la CGC est une interlocutrice compétente pour toutes les questions en rapport avec la géoinformation au niveau supracantonal.

K3: utiliser et soutenir la DTAP en tant que partenaire politique fort.

La CGC utilise le mandat de prestations de la DTAP et le lien qui l'unit à elle pour pouvoir agir au nom des cantons au niveau et avec la compétence voulue. A l'inverse, la CGC met son expertise en matière de géoinformation au service de la DTAP, dès lors qu'elle peut faciliter la prise d'une décision politique. L'échange avec la direction de la DTAP et sa commission d'accompagnement de la géoinformation est garanti dans ce but.

K4: coorganiser la mise en œuvre de stratégie suisse pour la géoinformation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie suisse pour la géoinformation, la CGC fédère les intérêts des cantons et les fait valoir au nom de la DTAP. Elle coorganise la mise en œuvre d'égalité à égalité avec la Confédération et au bénéfice des cantons.

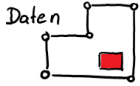
K5: apporter son expérience pour les thèmes et les projets liés au passage au numérique.

Les géodonnées vont gagner en importance avec la transformation numérique. L'expérience acquise par les membres dans les domaines de la saisie, du traitement, de la gestion, de la publication et de la coordination de géodonnées leur a conféré des compétences qui se révèlent à la fois pertinentes et utiles dans le cadre de la transformation numérique. La CGC fait profiter des projets plus globaux liés au numérique de ses connaissances et s'engage au profit de solutions «géocompatibles».

K6: prendre une part active à la structuration des géodonnées de base et accompagner les communautés d'informations spécialisées

Les communautés d'informations spécialisées ont besoin du soutien de la CGC pour les guider et les orienter lors de la concrétisation, de la modélisation, de la saisie et de la mise à disposition des géodonnées de base exigées par le droit fédéral. La CGC assume cette tâche et veille à des modèles aptes à être mis en œuvre, à des adaptations judicieuses de ces modèles, à des harmonisations aussi bonnes que possibles et à des mises à disposition prioritaires.

Géodonnées de la CGC



Le champ d'action «Géodonnées de la CGC» couvre la maintenance et la poursuite du développement des géodonnées relevant des domaines de spécialité de la Conférence et de leurs méthodes de saisie.

D1: utiliser la proximité avec la pratique pour obtenir une qualité de données élevée.

Si les données et les processus relevant de la responsabilité de la CGC peuvent bénéficier d'une saisie et d'une maintenance optimales, c'est à ses liens avec la pratique, à sa compétence spécialisée et à la proximité entretenue avec les objets et les décideurs qu'ils le doivent. Il faut conserver cette «proximité avec la pratique», gage d'une réelle plus-value.

D2: garantir des données et des offres utiles.

En tant que lien entre la Confédération et les communes et en se fondant sur les expériences acquises en pratique par ses membres, la CGC examine les données de base, les méthodes, les outils et la qualité concrètement nécessaires et demandés. Les données et les produits bénéficient d'une maintenance et d'offres orientées clients.

D3: coorganiser la poursuite du développement des tâches communes et cogérer les exigences qui leur sont propres.

La CGC imprime sa marque aux stratégies et aux mesures concernant les tâches communes, d'égal à égal avec la Confédération. Elle se tient aux côtés de l'administration fédérale en qualité de partenaire compétente et bien organisée, garantissant aux domaines de spécialité et aux cantons de nouveaux développements à la fois utiles, acceptables et tenant compte des différents niveaux fédéralistes.

D4: utiliser les synergies dans le domaine des tâches communes avec un échange intercantonal.

Dans le cadre des tâches communes et des exigences qui leur sont propres, la compétence des membres s'étend aux mêmes tâches de saisie de données, d'assurance de la qualité et de mise à jour. Une collaboration renforcée permet de mutualiser des instruments, des bases et mêmes des processus, utilisant ainsi les synergies reconnues en matière d'exécution des tâches. Avec une approche commune, des recommandations subsidiaires des cantons peuvent également voir le jour de plus en plus souvent, venant compléter les instructions nationales.

Infrastructure intercantonale



Le champ d'action «Infrastructure intercantonale» englobe les plateformes de mise à disposition de services, de données, d'instruments et d'algorithmes au niveau intercantonal. Ces plateformes et leur contenu résultent d'une part des exigences propres au droit de la géoinformation et de la poursuite du développement de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG) et d'autre part de réflexions concernant le moyen le plus efficace d'aider les cantons à accomplir les tâches de même nature qui leur incombent.

I1: coorganiser activement la mise en œuvre de l'INDG.

La CGC apporte aussi son soutien à la mise en œuvre de la stratégie suisse pour la géoinformation du point de vue technique. Elle s'engage pour que le portail de l'INDG devienne une réalité et pour que ses propres infrastructures intercantionales (comme geodienste.ch) et leurs offres bénéficient d'une interconnexion optimale avec les plateformes d'importance nationale en gestation. C'est pourquoi elle participe activement à structurer l'INDG en collaboration avec la Confédération.

I2: mise à disposition coordonnée des géodonnées de base.

La CGC veille à une extension ciblée de geodienste.ch, afin de la conforter dans sa fonction de plateforme centralisant les offres cantonales dans le domaine des géodonnées et de l'ouvrir à d'autres jeux de données communs. L'extension de geodienste.ch répond au mandat légal, fait écho au bénéfice qu'en espèrent les parties prenantes et s'adapte aux possibilités de financement existantes.

I3: mettre en place et étendre les infrastructures intercantionales.

La CGC étend les infrastructures intercantionales en fonction des besoins des cantons et garantit les ressources requises à cette fin. Les infrastructures visent à assurer un soutien pour des tâches qui se présentent de la même manière dans tous les cantons et pour l'exécution desquelles une infrastructure centrale peut se révéler utile.

Géofutur (développement et innovation)



Le champ d'action «Géofutur (développement et innovation)» couvre des tâches fortement tournées vers l'avenir. Les nouvelles possibilités techniques et les tendances de la société influant sur la géoinformation doivent être identifiées au plus tôt, leur importance pour la CGC et les cantons doit être évaluée et des recommandations d'action doivent pouvoir être délivrées ou des projets initiés.

F1: permettre de nouvelles offres.

La CGC encourage les échanges portant sur des technologies d'avenir et les possibilités qui en découlent dans sa zone d'influence. Elle cherche à nouer des partenariats adaptés en ce sens. Elle encourage également les projets phares et salue les mises en œuvre initiales réussies dans les cantons. Elle incite enfin ces derniers à participer activement au développement de produits et de services correspondants.

F2: identifier et prioriser les thèmes porteurs d'avenir.

La CGC suit les thèmes porteurs d'avenir, recueille les suggestions de ses membres et dresse une vue d'ensemble des développements importants à venir en matière de géoinformation. Les thèmes prioritaires sur la base d'une estimation commune font l'objet d'un suivi actif. Dès lors que cela semble judicieux, ils sont pris en charge en vue d'une mise en œuvre avec des partenaires.

F3: favoriser l'échange d'expériences et la formation continue.

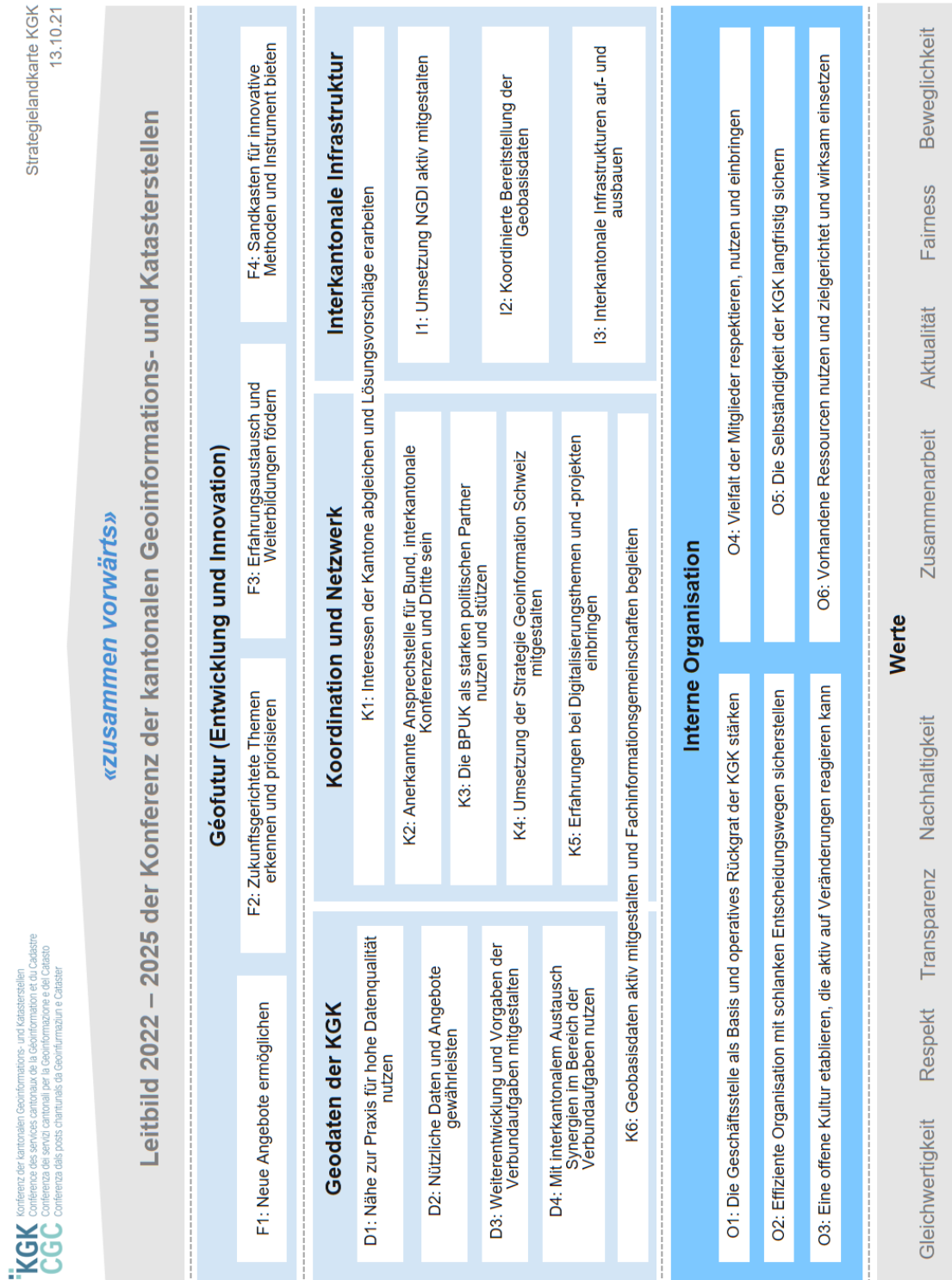
La CGC offre un espace à ses membres leur permettant d'échanger à propos des nouvelles technologies, organise des possibilités de formation continue avec des partenaires, donne des aperçus de projets d'avenir et apporte son soutien à de premières mises en œuvre. Elle promeut l'esprit et la capacité d'innovation parmi ses membres.

F4: proposer un espace dédié («bac à sable») à l'innovation (méthodes et instruments).

La CGC soutient les mesures de la stratégie suisse pour la géoinformation visant à développer la science des données (Data Science) et à promouvoir l'innovation. Elle veille à proposer un espace dédié à l'expérimentation («bac à sable») au sein duquel de nouvelles méthodes et de nouveaux instruments peuvent être testés afin de pouvoir obtenir et tester des réponses à de futurs besoins.

7. Carte stratégique

La carte stratégique récapitule clairement les champs d'action avec leurs objectifs stratégiques respectifs au sein d'une représentation cartographique. Elle sert d'instrument visuel pour la mise en application des objectifs stratégiques de la CGC dans l'action au quotidien.



8. Mise en œuvre

Les objectifs stratégiques sont mis en œuvre par l'intermédiaire du plan d'action de la CGC, déjà disponible et périodiquement réactualisé. Les différentes actions du plan font écho aux mesures de mise en œuvre énoncées dans les lignes directrices. Si les cinq champs d'action prescrivent la structure du plan d'action, ils fournissent aussi une indication sur l'organisation du comité directeur et plus généralement de la CGC.

Le plan d'action de la CGC est réactualisé périodiquement, généralement une voire deux fois par an, sous la responsabilité du comité directeur ainsi que du centre opérationnel et avec la participation des membres et de la commission d'accompagnement de la géoinformation. Il est étroitement harmonisé avec les mesures de mise en œuvre de la stratégie suisse pour la géoinformation puis est adopté par la DTAP, sur recommandation de la commission d'accompagnement de la géoinformation et une fois le feu vert de l'assemblée générale de la CGC obtenu.

Mentions légales

Les lignes directrices de la CGC 2022-2025 ont été élaborées dans le cadre de l'action 1 du plan d'action 2021 de la CGC par une équipe clé (M. Ritter GS KGK, S. Rolli BS, M. Stevanovic BS, H.A. Veraguth GR) ainsi qu'avec les contributions d'un groupe de projet CGC supplémentaire (M. Barrucci TG, F. Gigon FR, P. Haller ZH, Th. Hösli LU, D. Kottmann GS KGK, L. Niggeler GE, R. Filli SH, B. Wicki OW, S. Ziegler SO) du 21 février au 21 novembre 2021. Les retours des membres ont été obtenues par le biais d'une consultation en octobre 2021 et ont été prises en considération dans la mesure du possible.